

Le 18 novembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON;

Absents : Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN, M. Vincent THOMAS.

Procurations : Mme Clémence SABAUT à M. Sébastien FAUST, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à M. Patrick BOUCHET, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON, M. Vincent THOMAS à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Sébastien FAUST

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 30 ans des marches d'Ecullieu en faveur du Téléthon

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association du Hameau d'Ecullieu de La Fouillouse organise les 30 ans des marches du Hameau d'Ecullieu.

Les dépenses traditionnelles récurrentes aux années normales seront prises en charge par le résultat des démarches effectuées par l'Association auprès de ses partenaires.

A titre exceptionnel, l'association a sollicité la commune pour participer aux frais supplémentaires liés à l'évènement comme l'achat de tee-shirts et casquettes.

Monsieur le Maire propose d'aider l'association du Hameau d'Ecullieu, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1850 €.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,*

- de VERSER une subvention exceptionnelle à l'Association du Hameau d'Ecullieu d'un montant de 1850€,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Sébastien FAUST



Fait à la Fouillouse, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20241118-79-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024